



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Conseil National pour la Démocratie
et le Développement

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/ N° 029 / PRG/ CNDD/ SGPRG/ 2009

**PORTANT NOMINATION DES CADRES AU MINISTERE DES POSTES,
ELECOMMUNICATIONS ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.**

**PRESIDENT DE LA TRANSITION
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PAR INTERIM**

- **Vu** le communiqué N°001/CNDD/2008 du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la constitution et dissolution du Gouvernement.
- **Vu** l'Ordonnance N°001/PRG/SGG/2008/ du 29 Décembre 2008, portant création du poste de premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- **Vu** le procès verbal de la Réunion du CNDD en date du 06 Janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-président du CNDD, comme Président de la République par Intérim ;
- **Vu** le discours de Monsieur le Président de la République par Intérim du 06 Janvier 2010, demandant le choix d'un premier Ministre Chef du Gouvernement d'union Nationale issu des rangs de l'opposition ;
- **Vu** les accords de Ouagadougou en date du 15 Janvier 2010, confirmant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-président du CNDD comme Président de la République par Intérim, Président de la Transition ;
- **Vu** le Décret N° 001/PRG/CNDD/SGGPRG/2010 du 19 Janvier 2010 portant nomination du premier Ministre, Chef du Gouvernement d'union Nationale de Transition.
- **Vu** le Décret N°002/PRG/CNDD/SGG/2010 du 03 Février 2010 portant restructuration du Cabinet de la Présidence de la République.
- **Sur** proposition du Ministre des Postes, Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information et accord du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition.

DECRETE

Article 1^{er}/ Les cadres dont les Noms et Prénoms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

- 1- **Secrétaire Général** : Docteur Fodé SOUMAH, précédemment Conseiller des Postes et Télécommunications.
- 2- **Chef de Cabinet** : Monsieur Pépé Célestin BILIVOGUI, confirmé.
- 3- **Conseiller Juridique** : Monsieur Mohamed Lamine DIALLO, précédemment Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT).

- 4- **Conseiller des Postes et Télécommunications** : Monsieur Mamadou Pathé BARRY, précédemment Directeur de l'Audit Interne et du Contrôle de Gestion à la Société des télécommunications de Guinée (SOTELGUI).
- 5- **Directeur Général du Bureau de Stratégie et de Développement** : Monsieur Ibrahima Sory KEITA, précédemment Président du Conseil National de Régulation.
- 6- **Directeur Général Adjoint du Bureau de Stratégie et de Développement** : Monsieur Cécé Serge MONEMOU, précédemment Président du Conseil d'Administration de la SOTELGUI.
- 7- **Directeur National des Postes et télécommunication** : Monsieur Koly CAMARA, précédemment Directeur National Adjoint des postes et Télécommunications.
- 8- **Directeur national Adjoint des Postes et Télécommunication** : Monsieur Sékou BANGOURA, précédemment Directeur Général des Réseaux Officiels et des centres d'Emission.
- 9- **Directrice des services Financiers Postaux** : Madame BARRY Hadja Taibou BALDE, précédemment Conseillère à la direction de l' Audite Interne et du contrôle de gestion de la SOTELGUI.
- 10- **Directeur Général de la Société des Télécommunication de guinée (SOTELGUI)** : Monsieur moussa KEITA, précédemment Directeur National des Postes et Télécommunications.
- 11- **Directeur Général Adjoint de la Société des Télécommunication de guinée (SOTELGUI)** : Monsieur Moussa KABA, confirmé.
- 12- **Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT)** : Monsieur Morlaye YOULA, précédemment Directeur Général Adjoint de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT).
- 13- **Directeur Général Adjoint de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT)** : Monsieur Alpha Oumar BALDE, précédemment Directeur du centre de contrôle du Trafic International.
- 14- **Directeur Général des Réseaux Officiels et des centres d'Emission** : Monsieur N'Fah Ousmane CAMARA, précédemment membre du Conseil National de Régulation.
- 15- **Président du Conseil National de Régulation (CNR)** : Monsieur Emmanuel GNAN, précédemment Conseiller à la Direction Nationale des Postes et Télécommunications.

16- **Président du Conseil d'Administration de la Société des Télécommunications de Guinée (SOTELGUI)**: Monsieur Ismaël BALDE, Précédemment Secrétaire Général au Ministère des Postes, Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information.

Article 2/ Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 25 MARS 2010.....2010



Général de Brigade Sékouba KONATE

Président de la Transition
Président de la République par Intérim
Ministre de la Défense Nationale,